



LIGUE HOCKEY COMPÉTITION FRANC SUD 2011-2012

Article 26 des Règlements de la LHCFS (HQ – 9.8)

26. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX ET DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ

26.1 Hockey Québec (championnats provinciaux) et F.Q.H.G. région de Québec (championnats régionaux) décident de la formule retenue après consultation des ligues de compétition.

C'est l'équipe gagnante ET L'ÉQUIPE FINALLISTE des séries éliminatoires dans chaque division qui se rendent aux finales régionales. La représentation sera faite comme suit :

- a) Équipe championne : Franc-Sud 1**
- b) Équipe Finaliste : Franc-Sud 2**

26.2 **Départage d'égalité :** Dans le cas où il y a égalité entre deux ou plusieurs équipes, le bris d'égalité s'effectue selon les modalités prévues à l'article 9.8 de Hockey Québec :

- 1) Le plus grand nombre de victoires.
- 2) Le moins grand nombre de défaites
- 3) Le résultat du ou des matchs entre les équipes en causes.
(victoires)
Note : S'applique uniquement pour les équipes qui ont jouées l'une contre l'autre dans une même section **pour un tournoi à la ronde;**
- 4) Le meilleur différentiel, total des buts pour moins le total des buts contre de tous les matchs
Note : Si une équipe n'est pas présente pour un match, le nombre de points pour et contre des matchs joués contre elle et par les autres équipes ne doit pas être considéré dans le calcul
- 5) Plus grand nombre de point de franc-jeu
- 6) L'équipe ayant marqué le but le plus rapide dans tous les matchs joués
- 7) Par tirage au sort

Dès que le classement d'une équipe est déterminé, le processus doit être repris à l'étape no 1 pour départager les autres équipes en situation d'égalité s'il y a lieu.